

20  
21  
3

18 mai 2006

de Madame Finaux, secrétaire de séance

L'an deux mil six, le dix-huit mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Tremblay-en-France, réuni en séance publique, sous la présidence de M. René François, député-maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et cinquante minutes.

Aucune est faite des Conseillers municipaux ayant donné parole.

M. le Député-maire M. René François, Conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

M. le Député-maire communique :

Les décisions prises en vertu de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, entre le 15 mai et le 18 mai 2006.

M. le Député-maire propose de voter deux questions supplémentaires :

- **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux orages**

- **appelés à se tenir le 18 mai 2006**

- **interdiction de conseil municipal**

et que le Conseil municipal adopte.

M. le Député-maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

---

-

## DÉLIBÉRATIONS

# Compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2006

1 DOCUMENT - Publié le 18/05/2006

 **Compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2006**  
(.PDF, 46Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

 **RETOUR À LA LISTE**

**MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

18 boulevard de l'Hôtel de Ville  
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35